

Le rôle du notaire dans l'établissement de la filiation d'un enfant

Durée : 0.5 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Depuis quelques années, le notaire est devenu un acteur prépondérant dans l'établissement de la filiation d'un enfant. Cette formation

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant saura :

- identifier les différents cas de figure qui requièrent son intervention pour établir la filiation de l'enfant
- maîtriser les conséquences juridiques des actes qu'il est amené à rédiger pour établir la filiation de l'enfant
- conseiller ses clients

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- PowerPoint

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.